



## AVIS PUBLIC

La municipalité de Grand-Remous requiert des soumissions publiques pour la construction d'un garage municipal de 410 m. c.

Les documents nécessaires à la préparation des soumissions peuvent être obtenus à compter du 27 octobre 2022 auprès du SEAO, au montant fixé par l'organisme. Tout renseignement concernant le présent projet pourra être obtenu de monsieur Pierre-Luc Beauregard, architecte, au (819) 623-4136.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé à l'ordre de la Municipalité de Grand-Remous représentant au moins cinq pour cent (5 %) du montant total de la soumission ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions et d'une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'inspecteur général des institutions financières. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages du même montant.

Seules sont considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec, ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une autre province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Les soumissions (original et une copie) seront reçues dans des enveloppes scellées identifiant le projet : « **Soumission — Nouveau garage municipal** » au plus tard le **1<sup>er</sup> décembre 2022, avant 15 h, heure locale**, au bureau municipal de Grand-Remous situé au 1508, route Transcanadienne, Grand-Remous, Québec, J0W 1E0, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

La municipalité de Grand-Remous ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Grand-Remous, ce 11 novembre 2022.

Nathalie Laviolette  
Directrice générale